



Je m'appelle Jef Duval, j'ai 23 ans, je suis technicien clientèle depuis 2008 au service commun d'ERDF-GRDF à l'agence clientèle d'Arcueil, après avoir été pendant deux ans apprenti à l'agence de Sannois..... et je suis sur le point d'être licencié.

Comme tous les agents techniques clientèle il effectue régulièrement des tournées de coupure non paiement (1245 coupures non paiements ont été programmées entre le 1er Juin et le 31 Août sur la seule agence d'Arcueil). En Août 2011, les services de l'UCF IDF Ouest effectuent (au hasard bien entendu...) un contrôle sur sa tournée et constatent qu'il n'aurait pas fait de SMI comme il l'avait indiqué lors de son passage.

Convoqué pour s'expliquer, **il reconnaît lui-même ne pas poser systématiquement ces mini interrupteurs quand il n'en a pas à disposition ou quand la situation sur place ne l'exige pas humainement.** Par contre, il s'efforce toujours de renseigner le fichier en relevant le compteur dès que possible et surtout en avisant, par un document laissé dans la boîte aux lettres ou sous la porte, l'usager sur l'imminence de la coupure. D'ailleurs dans 80% des cas, les usagers payent alors leurs factures. **En réalisant cet acte virtuel, il laisse à ces personnes, à ces familles un dernier délai avant la coupure ferme, qu'elles soient présentes ou non.**

D'ailleurs il n'est pas le seul dans ce cas là, beaucoup d'agents technique clientèle agissent ainsi sans y voir de mal et sous le regard bienveillant de leur hiérarchie. Dans pareille situation, l'important est d'aviser l'usager, ce qui n'empêche pas au passage le distributeur de facturer son déplacement et le fournisseur de le répercuter à l'usager. **De toute façon, aujourd'hui les procédures de non paiement ne sont même plus respectées par les fournisseurs (EDF, GDF Suez, Poweo, Direct Énergie etc...).** On ne demande plus aux techniciens de faire des SME, ils n'ont pas plus de garantie de s'assurer que l'usager est informé des aides auxquelles il a le droit avant d'en arriver à la sanction ultime que représente une coupure d'énergie. En procédant ainsi certains agents évitent aux usagers de se retrouver de toute façon sans courant dès le premier jour car le SMI 1000W ne permet ni de faire fonctionner le chauffage, ni même un four, tout au mieux un frigo et quelques ampoules. Ces mini interrupteurs SMI ayant aussi une durée de vie limitée.

Jef dérangeant de plus en plus et ne rentrant pas dans le moule de l'Entreprise et de l'idée que se fait sa ligne managériale d'un agent PI, il faut trouver autre chose. D'autant plus que la procédure disciplinaire en vue de son licenciement est déjà engagée. Il reçoit sa convocation signée le 11 octobre. Des contrôles sur son travail sont alors effectués entre le 10 au 26 octobre, 16 jours pour chercher, gratter tout ce qui pourrait être reproché à Jef. Ses animateurs sont obligés de remonter jusqu'au 1er juin car ils ne trouvent rien à partir du 31 août. Ils découvrent 5 nouveaux SMI "virtuels" mais ce n'est pas suffisant pour justifier la sanction suprême, il leur faut justifier le manque de professionnalisme de Jef.

Et là quoi de mieux qu'une mise en danger de la vie d'autrui !!! De façon outrancière, revancharde, la Direction tente de reprocher à Jef d'avoir laissé 3 robinets ouverts (sans pouvoir le prouver) sur 77 interventions qu'il a réalisé entre le 01 Juin et le 31 Août, soit plus de 3 à 4 mois après son passage. Afin d'alourdir encore un peu plus un dossier à charge, le contrôle se porte sur des coupures non paiement gaz, Jef en a réalisé plus de 50 durant cette période. Et là encore, il est constaté pour certaines, toujours 4 mois après, que le gaz n'est plus coupé.

Lors de la commission de discipline qui a duré plus de 11h00, des preuves irréfutables ont été apporté. Sur l'ensemble de l'agence, aucun mini interrupteur SMI n'avait été sorti du magasin alors que 277 ont été posés par l'ensemble des techniciens clientèle entre le 1er juin et 31 août, confirmant ainsi que ces pratiques étaient courantes jusque là. Encore plus surprenant depuis septembre, date de la première convocation de Jef, les sorties de SMI du magasin ont obligé le magasinier à multiplier son stock par 7. Concernant les interventions gaz, il a été prouvé, par ses relevés d'index, que Jef s'était retrouvé physiquement devant les compteurs alors pourquoi ne les aurait-il pas coupés ? Le fichier TGC permettant même de démontrer que certains usagers se sont rétablis tous seuls même après le passage des animateurs. Le cas allant même jusqu'à se répéter sur une coupure d'électricité. **Malgré toutes ces preuves, les Directions ont décidé de voter la mise à la retraite d'office**, faisant confiance aux dires des responsables d'Arcueil plutôt qu'au fichier informatique TGC qui déresponsabilisait Jef.

Quel traquenard orchestré par les managers d'Arcueil !!! Comment un technicien clientèle peut-il prouver que son travail est fait correctement lorsqu'il est seul sur le terrain ? Jef va être licencié pour 2 ou 3 interventions qui pourraient être litigieuses sur les 482 qu'il a réalisé entre le 1er juin et 31 août et en se comportant au quotidien en citoyen. **Les faits reprochés correspondent simplement aux aléas du métier de technicien clientèle.** Plus aucun technicien n'est à l'abri dans de telles conditions. Le dossier repose sur quelques problèmes récurrents de l'activité et beaucoup de mensonges et de mauvaise foi de la part de sa hiérarchie. Comment des animateurs, qui se disent neutres, ne peuvent pas reconnaître que des tiers puissent se rétablir tous seuls en gaz ? Comment les Directions ne peuvent pas admettre que des tiers se rétablissent eux-mêmes (photos et restitution TGC à l'appui).

Une seule réponse nous vient à l'esprit après plusieurs heures passées à essayer de leur faire ouvrir les yeux: Les dés étaient d'ores et déjà pipés et ces pièces à charge tronquées n'étaient ni plus ni moins qu'un vaste écran de fumée. Ce dossier monté de toutes pièces ne masque pas la rancœur et l'abnégation dont fait preuve la hiérarchie locale pour se débarrasser d'un collègue attachant, jovial mais il est vrai peu docile. Mais n'est-ce pas comme cela que nous le connaissons et que nous l'apprécions ?

Alors oui, cette situation est insupportable, injuste ! Elle nécessite pour celles et ceux qui croient aux actes citoyens, qui combattent toutes formes d'injustice d'être solidaires dans le combat qui s'engage aujourd'hui pour que Jef ne soit pas licencié !!

Apportez votre soutien à Jef dès à présent en signant la pétition jointe (les faire remonter au syndicat CGT Bagneux) et en envoyant vos messages de protestations auprès des directions.